



Charte Aidance-pro pour l'accompagnement des Aidants



Bienvenue dans le réseau Aidance-pro !

Aidance-pro fédère les **Professionnels de l'Aidance (PA)**, personnes morales ou personnes physiques,

Le PA s'engage à respecter la charte éthique qui repose sur 6 valeurs professionnelles :

EMPATHIE

Le PA s'engage à prendre en compte les émotions de ses interlocuteurs afin d'apporter toute l'attention nécessaire pour comprendre la situation des bénéficiaires et délivrer une solution adaptée à leurs besoins.

REACTIVITE

Le PA s'engage à prendre contact avec l'Aidant qui le sollicite dans un délai de **2 jours ouvrés**. Par la suite le PA fixe si possible un échéancier et a minima un délai maximal qu'il/elle s'engage à respecter.

RESPECT

Le PA s'engage à ne porter aucun jugement sur les situations ou les Aidants qu'il/elle sera amené(e) à accompagner. Le PA devra rester neutre et mesuré(e) dans tous ses échanges, quel que soit son interlocuteur.

AGILITE

Le PA est ouvert(e) aux idées nouvelles et sait faire preuve de créativité et d'inventivité dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa prestation.

IMPLICATION

Le PA apportera une attention particulière aux situations et aux Aidants qu'il/elle sera amené(e) à accompagner.

CONFIDENTIALITE

Le PA s'engage à ne divulguer aucune information relative à une situation ou à un Aidant qu'il/elle sera amené(e) à accompagner et partager avec celui-ci uniquement les informations nécessaires pour la qualité de sa prise en charge dans les conditions prévues par l'article L.1110-4 du code de la Santé Publique et par l'article 226-2-2 du Code de l'action sociale et des Familles pour les professionnels concernés.

Dans le cadre du traitement de la donnée, le prestataire s'engage à respecter les obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données).

Fait à _____, le _____

Cachet et signature de l'intervenant
précédés de la mention « Bon pour engagement »